

## URBANISME

### 2<sup>e</sup> AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est la société « MATEXI PROJECTS », représentée par Monsieur NAIKEN Renaud, dont les bureaux se trouvent Rue de Champles 50 à 1301 Bierges.

Le terrain concerné est situé Rue Elie Legrève à 1300 Wavre et cadastré division 4, section B n°156A, 158, 181E.

Le projet consiste en la construction de 14 maisons unifamiliales, d'une cabine électrique et la création d'une voirie, et présente les caractéristiques suivantes :

- 2 maisons mitoyennes 2 façades ;
- 8 maisons 3 façades ;
- 4 maisons 4 façades ;
- Toutes les maisons sont de gabarit R+1+toiture à versants compris entre 40° et 45° ;
- Revêtements des façades en briques, de teintes soit rouge-brun, rouge-rose ou blanche de manière à créer une diversification, soubassement en pierre bleue ;
- Toitures revêtues de tuiles de teinte gris foncé ou brune ;
- Menuiseries extérieures avec croisillons principalement verticales de ton anthracite ou noir ;
- Chaque maison bénéficie d'un garage et au minimum 2 emplacements de stationnements extérieurs ;
- Superficie des lots comprise entre 7 ares 3 centiares et 13 ares et 52 centiares ;
- Voirie privée de 5 mètres de largeur ;
- Cabine électrique au bord du domaine public, dimensions de 3,45 mètres x 2,70 mètres x 2,45 mètres, recouvertes de briques de teinte rouge-brun, toiture plate en béton recouvert d'un coating de ton noir ;
- Boîte aux lettres et locaux poubelles et compteurs à proximité du domaine public, revêtement en briques de teinte rouge-brun à toiture plate ;
- 12 emplacements de stationnement pour les visiteurs ;

L'enquête publique est réalisée en vertu des articles suivants du Code du Développement Territorial :

- Art. D.IV.40 les demandes impliquant une ou plusieurs dérogations au plan de secteur ou aux normes du guide régional ;
- Art. R.IV.40-2. § 1er. 2° la construction ou la reconstruction de bâtiments dont la profondeur, mesurée à partir de l'alignement ou du front de bâtisse lorsque les constructions voisines ne sont pas implantées sur l'alignement, est supérieure à quinze mètres et dépasse de plus de quatre mètres les bâtiments situés sur les parcelles contiguës, la transformation de bâtiments ayant pour effet de placer ceux-ci dans les mêmes conditions.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du Service de l'Urbanisme (personne de contact : Laurence Hudon), téléphone : 010/230.371 du mardi au vendredi de 09h00 à 12h00.

Le dossier peut également être consulté durant la période d'enquête au Service urbanisme (Place des Carmes, 8, au 1<sup>er</sup> étage, à 1300 Wavre) :

- Les mardis, mercredis et vendredis ouvrables de 09 h00 à 12 h 00 (sur rendez-vous),
- Le mardi 23 juin 2026 de 16 h 00 à 20 h 00 (sur rendez-vous).

Le rendez-vous doit être pris au plus tard 24 heures à l'avance auprès du Service urbanisme, téléphone : 010/230.371, mail : [permisurbanisme@wavre.be](mailto:permisurbanisme@wavre.be). À défaut, pour les consultations jusqu'à 20 heures, la permanence pourrait être supprimée.

**L'enquête publique est ouverte le 16 juin 2026 et clôturée le 30 juin 2026.**

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège Communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Place de l'Hôtel de Ville, 1 à 1300 Wavre,
- par courrier électronique à l'adresse suivante : [permisurbanisme@wavre.be](mailto:permisurbanisme@wavre.be)

L'enveloppe ou le courrier électronique portera la mention : enquête publique n° 24/257.

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu le 30 juin 2026 à 11h, au Service urbanisme.

A Wavre, le 9 juin 2026